Envoyé en préfecture le 12/12/2025
Reçu en préfecture le 12/12/2025
Publié le
ID : 022-212200984-20251211-2025120104-DE

COMMUNE DE LANDEHEN
CONSEIL MUNICIPAL DU 11 DECEMBRE 2025

L'an **DEUX MILLE VINGT CINQ, LE ONZE DECEMBRE, à VINGT heures,** le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Nathalie TRAVERT LE ROUX, Maire.
Convocation du 04 décembre 2025

Nombre de membres en exercice : 15	Nombre de membres présents : 15

Présents : Nathalie TRAVERT LE ROUX, Maire, Philippe BOSCHER, Christine BRETON, Gérard BEUVE Adjoints, Fabienne PERRO, Linda BRIAND, Benoît ROUAULT, Jérôme LEYRIT, Stéphanie KERAUFFRET, David GAUBERT, Corentin POILVET, Murielle NICOLAS, Isabelle GICQUEL et Chrystèle LEFORT, Eric MINIER.
Absents excusé(e) s :

Le Conseil nomme Corentin POILVET en qualité de **Secrétaire de séance.**

DELIBERATION N° 2025-12-01-04
2.2 URBANISME : FINANCEMENT D'OPERATIONS D'AMENAGEMENT

Madame Le Maire rappelle au Conseil Municipal sa délibération du 10 décembre 2020 :

- mettant en œuvre en œuvre la procédure du projet urbain partenarial rue du Joncheray, pour un terrain d'une superficie totale de 3662 m2.
- l'autorisant à signer une convention de projet urbain partenarial pour un montant estimatif de 7 703 € HT.

La convention a été signée le 12 juillet 2021. Un premier avenant a été signé le 15 septembre 2023, portant l'estimation à 8428.65 € HT.

Les travaux sont aujourd'hui terminés et leur montant définitif s'établit à 9278.75 € HT :

	Montant au 28 novembre 2025
étude, suivi travaux des infrastructures en lotissement pour réseaux fibre optique et cuivre	1 027.00 €
étude du projet de cablage mono ou bi-fibre optique	550.00 €
travaux de cablage optique jusqu'au point de raccordement en limite de lotissement 3 logements	660.00 € 2015.75 €
3 branchements 12 KVA (à la charge directe de l'aménageur)	0.00 €
deux branchements EP et EU avec extention du réseau assainsissement et traversées routes et trottoirs (à la charge directe de l'aménageur)	0.00 €
création de deux bâteaux, deux branchements pluviales, reprofilage trottoir et enrobé	5026.00 € €
TOTAL HT	9 278.75 €

Madame La Maire propose d'effectuer un 2ème avenant à la convention de projet urbain partenarial signée le 12 juillet 2021, afin de prendre en compte ce nouveau

Envoyé en préfecture le 12/12/2025
Reçu en préfecture le 12/12/2025
Publié le
ID : 022-212200984-20251211-2025120104-DE

montant correspondant au coût supporté par la Commune pour les équipements publics nécessaires à la desserte des trois lots objet de l'opération.

Par ailleurs, la convention prévoyait une fin des travaux au 31 décembre 2024 qu'il convient de porter au 31/12/2025.

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L 332-11-3 et suivants et R 332-25-1 et suivants du code de l'urbanisme,
Vu le projet de convention relatif au projet urbain partenarial et son avenant N°1,

Considérant le coût supporté par la Commune pour les équipements publics nécessaires à la desserte de trois lots à construire,

- AUTORISE Madame le Maire à signer le 2ème avenant à la convention de projet urbain partenarial signée le 21 juillet 2021 dans le cadre de la création de trois lots à construire, cet avenant portant la participation des propriétaires à 9278.75 € HT.

VOTE pour : 15 contre : 0 abstention : 0

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Nathalie TRAVERT LE ROUX,
Maire

MAIRIE DE LANDEHEN (Côtes-d'Armor)

Corentin POILVET,
Secrétaire

Délibération certifiée publiée le 12 décembre 2025 - transmise en Préfecture le 12 décembre 2025
Nathalie TRAVERT LE ROUX, Maire

MAIRIE DE LANDEHEN (Côtes-d'Armor)